



Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DECLARATION DE PIEGEAGE Du 1^{er} juillet 201 au 30 juin 201

Je soussigné (nom, prénom)

Adresse

Code postal : Ville :

Titulaire de droit de destruction*

Qualité du titulaire du droit de destruction (*) propriétaire, possesseur, fermier, Piégeur

Déclare (*): Piéger

Faire piéger

Les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles, conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur, et désignées ci-après :

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Lieudit:

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément :

Par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Piégeur agréé sous le N° d'agrément :

Et seront surveillés par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Fait à..... Le	Fait à..... Le
Signature du déclarant	Visa de la Mairie

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage appose le tampon de la mairie sur cette déclaration. Il en remet un exemplaire au déclarant.

Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au 1 de l'article L 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante